

Toulouse, le 12/04/2024

Toulouse, le 12/04/2024

au DRFiP de Haute-Garonne
au président de la formation spécialisée du CSAL Finances publiques Haute-Garonne

Objet : risques psychosociaux DRFiP Haute-Garonne suite de la commission RPS du 4 avril 2024

Monsieur le directeur, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les actrices et acteurs de prévention, membres de la FS du CSAL de la Haute-Garonne.

C'est en qualité de représentantes et représentants des personnels de la DRFiP 31 que nous nous adressons à vous ce jour.

Ce jeudi 4 avril 2024, s'est tenue, comme s'en étaient tenues d'autres depuis le 23 septembre 2022, une réunion informelle intitulée « Commission des risques psychosociaux » où vous nous proposez d'évoquer les dossiers individuels relevant de situations génératrices de risques psychosociaux.

Nous faisons ensemble le constat de l'aggravation de ces risques dans de nombreux services du département. Harcèlement, mal-être au travail, manque de considération, tracasseries administratives, manque de reconnaissance, management toxique, agressions physiques et verbales, arrêts maladie, mise en concurrence délétère entre collègues en raison de la gestion uniquement par les chiffres, etc. La liste est longue. De plus en plus de collègues sont touché·e·s et de services concernés.

Nous ne pouvons séparer ce constat du manque d'effectifs sur toutes les missions et dans tous les services, du manque de moyens matériels, de la déficience des applications informatiques, d'un management défaillant et de réformes trop rapides et incomprises du plus grand nombre.

Nous déplorons les annonces de ré-organisations avec impact sur les droits et garanties des personnels sans visibilité et transparence.

Les risques psychosociaux (RPS) correspondent à des situations de travail où sont présents, combinés ou non :

- du stress issu d'un déséquilibre entre la perception des contraintes de l'environnement de travail et la perception des ressources pour y faire face ;
- des violences internes commises au sein du service par des collègues quelle que soit leur position dans la hiérarchie : harcèlement moral ou sexuel, conflits exacerbés entre des personnes ou entre des équipes ;
- des violences externes commises sur des agentes et agents publics par des usagers et usagères.
- La mise en concurrence aussi inutile que dévastatrice, des agent·e·s entre eux.

Ce sont des risques qui peuvent être induits par l'activité elle-même (réception du public, missions à l'extérieur) ou générés par l'organisation et les relations de travail.

L'exposition à ces situations de travail peut avoir des conséquences sur la santé des collègues, notamment en termes de maladies cardio-vasculaires, de troubles musculo-squelettiques, de troubles anxio-dépressifs, d'épuisement professionnel, voire de suicide.

Les risques psychosociaux sont souvent imbriqués. Ils ont des origines communes (surcharge de travail, manque de clarté dans le partage des tâches, modes de management...). Ces risques peuvent interagir entre eux : ainsi le stress au travail peut favoriser l'apparition de violences entre les collègues qui, à leur tour, augmentent le stress dans l'environnement de travail.

Pour prévenir les risques psychosociaux, une démarche de prévention collective, centrée sur le travail et son organisation, est à privilégier. Elle doit s'intéresser aux principaux facteurs de risques connus.

Aussi nous ne pouvons nous satisfaire de ces discussions informelles sans suivi ni approche collective sérieuse. Le constat ne suffit pas. Il faut agir et vite !

Nous ne pouvons continuer à regarder la souffrance des collègues s'aggraver et contribuer à la dégradation de la qualité du travail et du service public rendu. En nombre de personnes et de services concernés, en gravité et en fréquence, les indicateurs sont au rouge.

Nous vous demandons d'établir (en concertation avec les OS) de véritables réponses afin :

- de prendre la mesure de la gravité de la situation dans tous les services ;
- de faire, au regard des risques psychosociaux, un état des lieux précis des situations personnelles et collectives dans le département de la Haute-Garonne ;
- de prendre des décisions pour faire cesser les situations d'exposition des agent·e·s aux risques psychosociaux y compris et surtout quand l'encadrement en est à l'origine.

Si toutefois la dégradation santé physique et mentale des agent·e·s de la Haute-Garonne n'était pas un argument suffisant à vous convaincre, et ce malgré votre responsabilité en ce domaine, nous vous rappelons que les risques psychosociaux ont également des répercussions organisationnelles et économiques pour la DRFiP 31 et un coût pour l'administration des Finances publiques dans son ensemble.

Les risques psychosociaux désorganisent les services et dégradent le service public. On peut ainsi noter :

- une augmentation de l'absentéisme et du turnover ;
- des difficultés pour remplacer les agent·e·s absent·e·s ou recruter de nouveaux collègues ;
- une augmentation des accidents du travail ;
- une démotivation ;
- une dégradation de la qualité du travail ;
- une dégradation du climat social, une mauvaise ambiance de travail ;
- une dégradation du service rendu auprès des usagers.

En raison de ces dysfonctionnements, les risques psychosociaux coûtent cher au budget de l'État, donc à la collectivité. Le coût total des problèmes de santé mentale — systèmes de santé, programmes de Sécurité sociale, baisse de l'emploi et de la productivité des travailleurs compris — est évalué, par Bruxelles, à « plus de 4 % du PIB » en Europe, soit plus de 600 milliards d'euros par an. (source : site internet « Les Échos » du 7 juin 2023).

En ces périodes d'économies requises par les plus hautes sphères de l'administration, « investir dans l'humain, la santé et les conditions de travail » serait une mesure au bénéfice du plus grand nombre et dans l'intérêt collectif.

Dans l'attente de votre réponse, Monsieur le DRFiP, Monsieur le président de la formation spécialisée du CSAL de la Haute-Garonne, veuillez recevoir nos salutations syndicales.

Les représentantes et représentants des personnels de la DRFiP 31

Pour les sections syndicales de Haute-Garonne

Solidaires Finances Publiques, la CGT Finances Publiques, FO DGFIP, CFDT Finances Publiques